

Musique à Ste-Anastasie**Concert du 23 septembre 2000**

Le concert, organisé par l'A.D.I.A.M. dans le cadre du « patrimoine en musique », a eu lieu dans l'église du village. Une nombreuse assistance, dès 20 H 30, était présente, et a pu apprécier, durant plus d'une heure, le jeu à la fois puissant et velouté de F.O. de SARDAN (violoncelle) et le talent des deux guitaristes, S. CINQUINI et T. MANOUKIAN. L'un des objectifs de ce concert était de faire connaître notre église qui, effectivement, a beaucoup plu aux visiteurs et auditeurs présents, ainsi d'ailleurs que le village lui-même.

Nous remercions vivement le Conseil Général et l'Adiam, M. Filtz, Directeur de cet organisme et M. Gautier, Président, d'avoir choisi notre village pour lui offrir cette belle soirée musicale et culturelle.

Petites annonces

- A vendre 3 convecteurs électriques et un blouson Quick Sylver 10-14 ans.
☎ : 04.94.72.23.02
- A vendre lits superposés style campagnard + un piano.
☎ : 04.94.72.23.63
- Jeune fille recherche enfants à garder chez elle ou à domicile.
☎ : 04.94.72.20.09
- A vendre piano droit. Bon état, accordé.
☎ H.R. : 04.94.72.24.34

**Cinéma**

La prochaine séance de cinéma aura lieu le : **SAMEDI 14 OCTOBRE**

A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

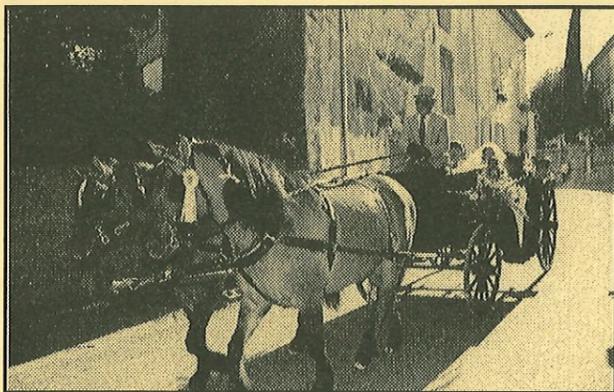
Programme non communiqué à ce jour.

Le carnet de Ste-Anastasie**Naissances**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Brandon GUERARD né le 3 septembre. Nous présentons nos félicitations aux parents.

Mariage

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur Alexis SEBILE et de Mademoiselle Véronique VISE célébré le 9 Septembre. Nous présentons aux nouveaux époux toutes nos félicitations.

**Chiens classés « DANGEREUX »**

-1^{ère} catégorie Pitt bull,
-2^{ème} catégorie Rottweilers et quelques autres classes (voir affichage en Mairie)

A Ste-Anastasie actuellement seuls existent quelques Rottweilers (2^{ème} catégorie).

En dépit de plusieurs informations et mises en garde précédentes il est évident que les dispositions de l'article 211-5 du Code Rural et de l'arrêté ministériel du 27 avril 1999 (J.O. DU 30 AVRIL 99) ne sont pas appliquées.

Aussi, à la suite de plusieurs plaintes constatant journallement ces infractions, il apparaît nécessaire de rappeler les termes précis de **ces textes qui désormais seront strictement appliqués.**

Notice à l'usage des propriétaires ou détenteurs de chiens de la 2^{ème} catégorie

En application de l'article 211-5 du code rural, les chiens de la 2^{ème} catégorie (« chiens de garde et de défense ») au sens de l'arrêté interministériel du 27/04/99 doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique ;
- dans les parties communes des immeubles collectifs où ils ne peuvent stationner ;
- dans les lieux publics ;
- dans les locaux ouverts au public ;
- dans les transports en commun.

L'inobservation de chacune de ces dispositions est punie d'une amende de 2^{ème} classe (1 000 F.)

Tout détenteur d'un chien de deuxième catégorie doit procéder à la déclaration de son animal à la mairie sous peine d'une contravention de la 4^{ème} classe (5000 F.). Pour cela, il convient de présenter aux services de la mairie les documents suivants :

- la carte d'identification du chien (comprenant le n° de tatouage) ;
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité ;
- une attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire.

Il est conseillé aux propriétaires et détenteurs de chiens de la 2^{ème} catégorie de produire tout document de nature à prouver l'inscription à un livre d'origine, lorsque le chien dont ils sont propriétaires ou détenteurs a bénéficié d'une telle inscription.

A tout moment, le récépissé de déclaration ainsi que l'attestation d'assurance et certificat de vaccination antirabique en cours de validité doivent pouvoir être présentés aux forces de l'ordre sous peine d'une amende de la 3^{ème} classe (3000 F.).

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

**SEPTEMBRE
2000
n°126**



Le mot du maire

Trois nouveaux postes d'enseignants obtenus en cinq ans sans la moindre manifestation, ni même une séquestration d'instituteur -procédé désormais traditionnel- voilà bien de quoi douter de tout !

Pour cette dernière rentrée sans histoire, comme durant les mois qui ont précédé, ce calme apparent a pourtant couvert un sérieux travail collectif de conviction et de persévérance de tous les partenaires concernés, qu'ils soient enseignants, parents d'élèves ou élus.

Saluons également la qualité de nos relations permise par l'inspection de l'Education Nationale qui a toujours été sensible à nos arguments patiemment exposés, avec calme et correction.

Quant au financement de ces créations scolaires il était, de manière un peu spéculative il est vrai, budgétisé sans emprunt par la commune depuis le printemps dernier.

Enfin, il serait très injuste de ne pas remercier ici (sans le consulter) le Directeur de notre Ecole Primaire qui, par sa concession de poids, a permis l'accueil « temporaire » d'une de ces nouvelles classes dans ses locaux actuels.

J'ajouterai simplement qu'aujourd'hui -ce résultat acquis- il serait bien prétentieux pour un élu de revendiquer seul l'obtention de tout cela. C'est bien plutôt à chacun de ceux qui ont uni leurs efforts que j'adresse tous mes remerciements.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 13 et 27 OCTOBRE 2000 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 5 OCTOBRE 2000 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Standard : **04.94.07.08.08**

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du 30/09, 19 H au 07/10, 09 H :

-appel préalable au 04.94.33.98.23
(Phcie de MEOUNES)

Du 07/10, 19 H au 21/10, 09 H :

-appel préalable au standard

Du 21/10, 19 H au 28/10, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.90.70
(Phcie de LA ROQUEBRUSSANNE)

Du 28/10, 19 H au 04/11, 09 H :

-appel préalable au standard

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

MARDI 17 OCTOBRE
de 13 H 30 à 15 H.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le LUNDI 30 OCTOBRE 2000
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :

06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 01 Oct.Dr FAURE 04.94.78.33.81

Le 08 Oct.Dr CORBIER 04.98.05.21.21

Le 22 Oct.Dr CHRESTIAN. 04.94.69.78.75

Le 29 Oct.Dr AZUELOS 04.94.78.32.67

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H

Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

NOUVEAU numéro d'appel : 04.94.37.30.50.
puis numéro donné par le répondeur

QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC

(Analyse du 31 Août 2000)

Eau de minéralisation importante, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.

CAMION VENTE

Date prévue pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :

Jeudi 19 OCTOBRE 2000

• L'outilleur du Sud Est de 14 H 30 à 16 H.

Secours Populaire**Comité de Ste-Anastasia****Samedi 7 octobre**

Grande braderie de vêtements, chaussures, vaisselle, livres...

Toute la journée de 10 H à 18 H à notre siège Parking des Ferrages.

Comme tous les ans nous lançons un appel à votre générosité.

Pendant la semaine du 2 au 7 octobre nous organisons un collectage de vivres. Vous pourrez déposer vos colis ou dons en mairie à l'accueil ou si vous préférez à notre siège au Parking des Ferrages, le mardi et vendredi de 14 H à 18 H.

Nous vous demandons de bien vouloir vous limiter aux produits suivants : Huile, café, sucre, boîtes de conserves (plats cuisinés, tomates, thon, sardines), petits déjeuners, chocolat.

RETENEZ BIEN CETTE DATE

DIMANCHE 22 OCTOBRE à partir de 14 H 30 aura lieu salle polyvalente notre traditionnelle CASTAGNADE, accompagnée de cidre, rosé, jus de fruits.

Ambiance musicale et bonne humeur au programme.

Participation Adultes : 50 F. ; Ados. : 25 F.

Gratuit pour les moins de 12 ans

Toute l'équipe vous salue et vous dit à bientôt.

Le Président - Jo FADDA

Judo club Ste-Anastasia**Un champion du monde et de France 98 à Ste-Anastasia**

Mickaël CERDAN, qui a débuté le judo à l'âge de 4 ans à Marseille avec Christian FIGARI retrouve son professeur qui pendant plus de 10 ans lui enseigna les bases et principes du judo. Mickaël décide de finir sa carrière de compétiteur de haut niveau à Ste-Anastasia où réside Christian bien décidé à le seconder pour passer son diplôme d'éducateur sportif 1^{er} degré et à l'aider à enrichir un club déjà rempli de titres sur le plan régional, national et même international.

Mickaël a encore quelques belles années devant lui, à 24 ans il arbore déjà un palmarès éloquent ; champion de France cadets international, champion de France Juniors et international, champion de France Seniors 3^{ème} division 98/99 et champion du monde UNSS.

Du sang nouveau va couler dans le village et une motivation supplémentaire pour tous les compétiteurs. Bonne saison à tous.

Le Bureau

Paroisse

La reprise des activités paroissiales concernant le catéchisme est effective depuis le 27 septembre.

Désormais, chaque mercredi de 10 H 30 à 11 H 30 elles seront organisées comme suit :

Eveil à la foi :

Mme NORRITO salle paroissiale place St Just
Catéchisme CE1 : Mme PIERLOT à l'Eglise

CM1-CM2 : M. LEROUX à l'ancienne Mairie

La vie au village

Repas annuel de la Commission des sports et des loisirs

Le vendredi 22 septembre, la commission des sports et des loisirs, élargie aux principaux dirigeants et entraîneurs associatifs ainsi qu'aux élus concernés, s'est réunie à la salle polyvalente pour un repas et une soirée placée sous le signe de l'amitié et de la solidarité associative.

C'est J.J. Guignier, Président du Comité des Fêtes, et son équipe que avaient pris en main l'organisation impeccable de ce repas et de la soirée qui s'est poursuivie tard dans la nuit.

Dans une ambiance sympathique, les dirigeants et leur épouses ou époux ont pour une fois discuté de tout autre chose que de leur activité habituelle.



Une réunion sympathique où l'on a beaucoup discuté et plaisanté entre amis.

Transfert du cabinet médical

A l'occasion du transfert de leur cabinet au chemin de la Bassaque, les Docteurs Corbier, Aurrens et Baudry font savoir que les consultations auront désormais lieu uniquement sur rendez-vous (sauf urgence).

Standard : 04.98.05.21.21

L'Association VOULOIR

Les ateliers théâtre adultes dirigés par J.P. SAUVET reprendront le Mardi 26 Septembre à 20 H 30 salle polyvalente.

Les ateliers jeunes de 8 à 12 ans sont remplacés par des stages qui auront lieu lors des différentes vacances scolaires.

Pour tout renseignement, téléphoner au 04.94.72.23.82 ou au 04.92.58.07.75

ASL Section Basket-ball

Les filles et garçons âgés de 8 à 11 ans désirant pratiquer le basket-ball peuvent se faire inscrire les mercredis après-midi à partir de 13 H 30 à la salle polyvalente.

Programme des matches à domicile

Benjamins Pré-Exc. Masculins Poule B

Le 7/10/2000 à 16 H

STE-ANASTASIE – ST RAPHAEL

Minimes Masculins Poule A

Le 14/10/2000 à 15 H

STE-ANASTASIE – LORGUES

Club des randonneurs

Reprise des activités du club des randonneurs

Marches du mardi matin : rendez-vous à la salle polyvalente avant 8 H 30.

Pour tout renseignement ou inscription éventuelle téléphoner au : 04.94.72.24.05.

Il n'est pas toujours nécessaire de voter écologique pour aimer la nature, les oiseaux et autres animaux de nos belles forêts. Je connais un monsieur dont je tairai le nom (pour ne pas froisser sa modestie) qui n'a pas hésité à grimper au sommet d'un haut lampadaire pour sauver une petite mésange malencontreusement coincée dans une douille d'éclairage public.

Merci pour ce petit oiseau qui a ainsi retrouvé la liberté et s'est envolé vers des refuges plus accueillants.

Un randonneur.

Les Cavaliers de l'Issole

L'association « Les Cavaliers de l'Issole » organise : le **dimanche 1^{er} octobre** près de la Place de la Gare, **LA FETE DU CHEVAL.**

- 9 H 00 Rassemblement des cavaliers
- 9 H 15 Départ en promenade
- 11 H 30 Apéritif suivi du repas (participation de 30 F. par personne).
- 14 H 00 Jeux équestres divers.

Foot-ball

Saison 2000/2001

Si votre enfant souhaite se faire des camarades et en même temps pratiquer un sport collectif, le club de foot de Ste-Anastasia propose tout au long de la saison des activités sportives et extra sportives à travers lesquelles il pourra s'épanouir.

Débutants

pour les enfants nés en 1993, 1994 et 1995

Poussins

pour les enfants nés en 1991 et en 1992

Benjamins

pour les enfants nés en 1989 et 1990

13 ans

pour les enfants nés en 1987 et 1988

Pour toute inscription contacter M. Philippe Maniscalco au 04.94.72.24.50

Ecole de musique

piano – guitare

Les cours de guitare, toujours assurés par Laurence BIEGNON, auront lieu cette année chaque samedi de 11 H à 17 H à l'ancienne mairie. Pour tous renseignements s'adresser à Laurence (durant les cours) ou téléphoner au 04.94.28.07.57.

Les cours de piano, exceptionnellement, ne reprendront qu'un peu plus tard (début octobre). Chaque personne intéressée sera prévenue individuellement et une information paraîtra dans le prochain bulletin.

Pour tous renseignements, tél. le mercredi au 04.94.28.38.48.

Club des Cigales

Les « cigales », sortant de leur torpeur estivale, ont retrouvé le chemin des ateliers. Elles oeuvrent à nouveau dans la bonne humeur.

En ce qui concerne le cours de peinture, il reprendra le vendredi 6 octobre, aux heures habituelles, mais avec un nouveau professeur, lequel se fera un plaisir de fournir aux élèves tous les renseignements nécessaires et de fixer les modalités de son enseignement.

D'autre part, l'atelier de photos reprend ses activités les 1^{er} et 3^{èmes} mardis de chaque mois, à 18 heures. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître au 04.94.72.22.71.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 20 septembre 2000

Étaient Présents : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, CUENOT, LALANDEC, CORBIER, REMY, ISTRIA, TOSELLO, JRAVER.

Absents Excusés : M BROSSAUD donne procuration à M. Morin

M. ABELLO donne procuration à Mme Bocquet

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

BUDGET COMMUNAL - MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 673 Titres Annulés + 5 000 F.
- Compte 637 Autres impôts et taxes + 4 000 F.
- Compte 6413 Personnel non titulaire + 30 000 F.
- Compte 6552 Aide Sociale Département + 34 000 F.

- Compte 6156 Maintenance + 2 600 F.
- Compte 6238 Impression et reliures + 5 000 F.
- Compte 022 Dépenses imprévues - 80 600 F.

Dépenses d'investissement :

- Opération 17 Divers travaux communaux
Compte 2315 + 100 000 F.
- Opération 16 Réalisation voirie piétonnière
Compte 2315 - 100 000 F.
- Opération 12 Extension Cimetière
Compte 2313 - 100 000 F.
- Opération 18 Construction préfabriqué
maternelle Compte 2313 + 100 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

PERENNISATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN FEMININ

(agent déjà recruté depuis 7 ans en emploi précaire à la cantine)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux ne permet pas de faire face en tout temps au plan de charge de la commune.

La création d'un emploi d'agent d'entretien à temps complet permettrait de résoudre ces difficultés.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent d'entretien à compter du 1^{er} décembre 2000.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Compte 004 Dépenses imprévues -10 000 F
- Compte 661 Charges financières +10 000 F

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

NOTICE EXPLICATIVE EN VUE D'UNE MODIFICATION DU P.O.S.

Sur proposition du Premier Adjoint délégué à l'urbanisme, le Maire expose à l'assemblée :

Le règlement du POS de la Commune de Sainte-Anastasia, opposable aux tiers depuis le 10 septembre 1992, interdit toute construction dans les zones NA, NAa, NC et ND.

Avant le 13/11/1987, date d'application du premier POS, des habitations ont été construites dans les zones énumérées ci-dessus.

En cas de sinistre, la réglementation actuelle ne permettra pas d'autoriser la reconstruction des habitations éventuellement sinistrées.

Il apparaît nécessaire de prévoir dans les dispositions générales du POS un article 6 ainsi rédigé :

« Toute construction légale ayant été l'objet d'un sinistre peut être reconstruite à l'identique de son état avant sinistre dans les zones NA, NAa, NC et ND ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de modification du plan d'occupation des sols dans le cadre défini par la présente délibération.

INDEMNITE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DU REFERENDUM DU 24 SEPTEMBRE 2000.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du référendum du 24 septembre 2000, il a adjoint à trois agents communaux :

- la secrétaire de mairie ;
- le gardien principal de police municipale ;
- l'agent administratif ;

la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée le parfait déroulement de cette consultation électorale et d'agencer le dépouillement des résultats.

Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une indemnité pour travaux supplémentaires aux trois agents concernés, au prorata des heures effectuées.

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la teneur du courrier qui vient de lui être adressé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental, envisage pour la rentrée scolaire 2000, la mesure de carte scolaire suivante pour l'école maternelle de SAINTE-ANASTASIE : ouverture d'une classe maternelle supplémentaire.

Conformément aux textes en vigueur, le Maire soumet pour avis cette proposition au Conseil Municipal.

Celui-ci, après délibération, fait connaître à l'unanimité son accord et exprime sa satisfaction.
-Il s'engage à réaliser les équipements nécessaires à l'accueil de cette nouvelle classe maternelle.
-Il s'engage à voter les crédits d'investissement et de fonctionnement correspondant aux nouveaux besoins scolaires de la Commune.

Avis concernant les objets volants non identifiés (Vol libre au-dessus de St-Quinis)

La pratique du vol libre est réglementée de manière à assurer aux pratiquants des conditions de sécurité satisfaisantes dont celle de disposer d'une aire d'atterrissage ne présentant pas de risque particulier. Les atterrissages de fortune ou de force majeure s'effectuent toujours aux risques et périls des pratiquants (lignes électriques, chenils, cultures viticoles...).

Les propriétaires ou ayant droits ne peuvent donc être tenus pour responsables d'éventuels dommages subis par les aéronautes !

Quant aux dégâts éventuellement occasionnés aux simples terriens (toitures, antennes de télévisions ou bâches de piscine), ils sont à la charge des « atterrissants » ou de leurs assurances sous réserve de détermination des droits et devoirs de chacun.



RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA CESSION D'UNE PARCELLE FAISANT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A M. MENDOZE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29/08/1997, le Conseil Municipal a consenti la cession d'une parcelle cadastrale appartenant à la commune de Ste-Anastasie n°1396 Section A d'une superficie de 39 m² à Monsieur Christophe MENDOZE. Il indique qu'en application de l'arrêté du 2/11/99 n°77/99 et du 23/11/99 n°85/99 modifié, M. COSTAMAGNA Roger, géomètre expert désigné comme Commissaire enquêteur, a effectué l'enquête publique prévue par la loi. Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite et observations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du Commissaire enquêteur, Considérant que la cession de cette parcelle ne constitue pas un préjudice pour la Commune, le Conseil Municipal :

- décide à la majorité le déclassement de celle-ci cadastrée section A n°1396;
- autorise le Maire à effectuer toutes les demandes et formalités requises et de signer l'acte de cession de la dite parcelle chez Me Emeric, Notaire à Garéoult.

Chemin de Vallon Caou

Le bétonnage des 230 mètres restants de ce chemin a dû être reporté en raison d'une météorologie varoise prévoyant des pluies abondantes.

Si Marseille et ses environs ont connu les colères du ciel, pas une seule goutte n'est tombée à Ste-Anastasie !

Les dates des 9, 10 et 11 octobre ont été retenues pour l'achèvement de ce chemin.

Ces dates seront confirmées ou infirmées à tous les riverains, selon les prévisions à moyen terme de la météorologie (indice de confiance 3/5).

Reprise des opérations de débroussaillage : Incinération

Avec l'arrivée de l'automne pourront bientôt reprendre les opérations de débroussaillage autour des habitations.

Les feux seront en effet autorisés à partir du 15 octobre sous réserve bien entendu d'absence de vent et du respect des règles de sécurité élémentaires.

Référendum du 24 Septembre 2000

Commune de Ste-Anastasie
RESULTATS

❖ Nombre d'inscrits : 1153
❖ Nombre de votants : 352
Oui : 207 Non : 82 Nuls : 63

La vie associative

Boucles de l'Issole

Beau succès le 16 juillet dernier pour l'édition 2000 des Boucles de l'Issole, record battu de participations avec près de 200 coureurs au départ de ces 11.200 Km.

Le vainqueur est Adel Chamkhia de l'ASPTT Toulon La Valette La Garde en 38'15'' et Serge Aubin en 39'14''.

Le comité d'organisation remercie tous les bénévoles des associations de Ste-Anastasie qui se sont démenés et ont contribué à la réussite de cette épreuve, le service municipal toujours présent et efficace.

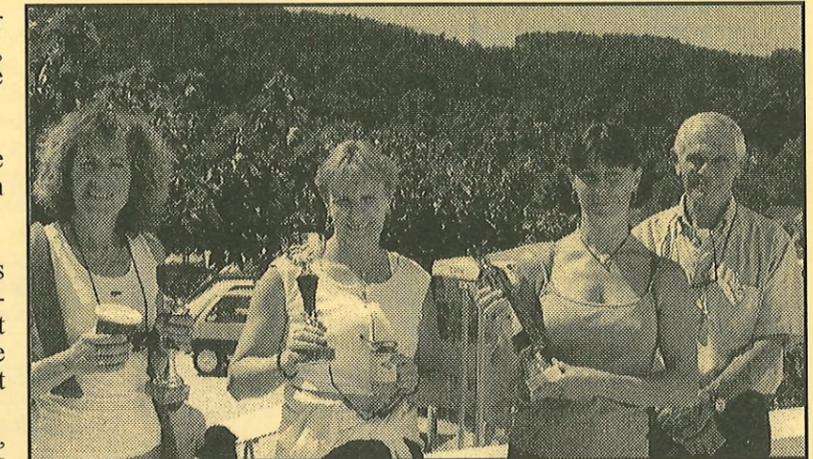
Merci aussi à nos partenaires, principalement des commerçants et artisans de Ste-Anastasie (qui ne peuvent pas être tous cités ici), de Besse et Forcalqueiret, grâce à qui nous avons pu offrir aux coureurs lots, coupes et ravitaillement de qualité.

Les responsables remercient tout particulièrement le Maire de Ste-Anastasie Monsieur J.P. Morin, l'Adjoint aux sports Monsieur A. Juraver et les élus qui nous ont donné les moyens et fait confiance pour que cette édition soit une réussite.

Remerciements particuliers à l'organisateur des précédentes éditions M. A. MARQUES DE CARVALLIO qui nous a fait profiter de son expérience et prodigué de judicieux conseils avec toute sa gentillesse. Rendez-vous à l'année prochaine pour l'édition 2001.

Les responsables
Patricia LEPREUX et
Alain DARDOUILLET

Nos championnes chargées de médailles



Belle prestations des Anastasiens qui ont fait honneur à leur village : voici les classements :

- GUIOT Laurent 59^{ème} en 48'
- CANON Claude 124^{ème} en 55'02'',
- BOURDIN Lionel 127^{ème} en 55'16'',
- FIGARI Christian 145^{ème} en 58'49'',
- GRANGER Danielle 157^{ème} en 1^H02'50'',
- COTTO Françoise 162^{ème} en 1^H04'02'',
- THIBAUD Laurence 176^{ème} en 1^H11'42'',



L'élite Ste-Anastasiennne des seniors, ponctuée d'une note féminine

Volley ball

Les enfants âgés de 10 à 13 ans voulant pratiquer le volley ball sont invités à se faire inscrire en venant au gymnase les samedis de 18H à 20H30 ou, pour plus de renseignements, téléphoner au 04.94.72.25.20. Pour les adultes, les horaires sont inchangés, soit les mercredis dès 19H30.

La Section Volley

Badminton

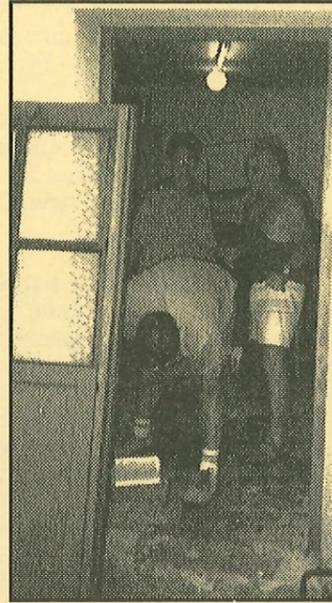
Le badminton club de Ste-Anastasie a repris ses activités : les mardi et vendredi à partir de 20 H pour les adultes et le mercredi de 18 H à 19 H 30 pour les enfants avec l'école de badminton. La cotisation annuelle est de 300 F. par adhérent. Nous vous attendons tous au gymnase.

Le Bureau

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- **Ecoles**
Suite à la création d'un 3^{ème} poste à l'école maternelle, les installations suivantes ont dû être faites :
-Installation provisoire du C.P. dans la salle de documentation de l'école primaire en attendant la construction d'un second préfabriqué commandé sitôt après la délibération du Conseil Municipal du mercredi 20 septembre.
-Installation dans le préfabriqué existant de la 3^{ème} classe maternelle avec du matériel ancien (et en partie neuf) conservé par la mairie.
Commande du matériel d'équipement complémentaire neuf.
-Petits travaux d'entretien.
- **Chemins**
Bétonnage du chemin de Rebouillon sur 175 mètres (chemin achevé).
du chemin des Vignarets sur 100 mètres environ
des bas côtés du chemin des Fabres. Travail qui sera achevé à la reprise du bétonnage des chemins.
- **Salle polyvalente**
Installation de rideaux occultants neufs. Ces rideaux plus hauts et plus lourds que les précédents doivent être tirés progressivement à cause de leur poids.
Podium, chaises, rideaux... nous avons une salle neuve. Chacun doit mettre un point d'honneur à la conserver dans son état actuel.
- **Rebouchage** de nids de poule.
- **Abattage d'arbres morts** le long de l'Issole.
- **Préparation** de diverses manifestations associatives.

- **Réfection du local de l'église** réservé à l'enseignement du catéchisme.



- Les travaux d'installations électriques ont été réalisés par l'équipe technique communale.
- Les autres travaux d'aménagement ont été pris en charge par M. et Mme NORRITO.
- Réparation de dégradations diverses, en particulier du carrelage.
- **Travaux d'entretien à l'église** (réfection carrelage, électricité, divers...).
- **Eclairage Public** : Remplacement des ampoules grillées (travaux effectués le 25 septembre). Nous rappelons qu'en raison du prix du déplacement de la nacelle et de la main d'œuvre, la dépense n'est justifiée que pour le changement de plusieurs ampoules grillées, environ une dizaine sur le territoire communal.

Sainte-Anastasia votre Commune

Un voyage au cœur de Ste-Anastasia, votre commune, pour comprendre son rôle et son fonctionnement. Voici le programme que nous vous présenterons dans cette rubrique durant quelques mois

Les élus

Toute décision prise par la commune suit un trajet en plusieurs étapes depuis la naissance du projet jusqu'à son acceptation.

Conseillers municipaux, maire, adjoints : quel est le rôle de chacun ?

Le conseil municipal

Le conseil municipal est une assemblée qui réunit les conseillers municipaux. Ils sont élus par la population lors des élections municipales.

Le nombre de conseillers municipaux est de 15 à Ste-Anastasia. Les différentes tendances issues du vote sont représentées

La municipalité

La municipalité est formée du maire et des adjoints. Ils sont élus par les conseillers municipaux dans les jours qui suivent les élections municipales.

Le maire dirige la municipalité.

Le maire peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront alors chargés de « suivre » un domaine particulier des affaires de la commune : adjoint à l'urbanisme, adjoint à l'enseignement...

Attention : le nom de « municipalité » est parfois utilisé par extension pour désigner l'ensemble des élus (maire, adjoints et conseillers municipaux).

Toute décision municipale commence par un projet

Les projets soumis à la mairie sont très nombreux et différents. Ils peuvent par exemple concerner une proposition d'achat d'un terrain, un accord de sous-traitance pour la cantine scolaire, une création de poste dans un service municipal, une subvention à accorder à une association, etc. L'initiative d'un projet peut avoir des origines diverses :

- une proposition du maire ou d'un conseiller.
- la requête d'une association ou d'une entreprise.
- un rapport d'un service administratif.

Pour que le projet aboutisse, plusieurs étapes sont nécessaires au cours desquelles le conseil municipal et la municipalité interviennent.

1^{ère} étape : examen par la municipalité

Tout projet commence par être étudié par la municipalité.

Deux hypothèses sont alors envisageables :

- si le projet n'intéresse pas la municipalité, il est rejeté.
- si le projet intéresse le maire et les adjoints, il fait alors l'objet d'une étude technique et/ou financière. Cette étude est généralement confiée à un adjoint « spécialisé » dans un secteur défini (adjoint à l'urbanisme, adjoint au sport, etc.). Puis, le projet et son financement sont définis de manière précise, éventuellement après une consultation d'experts, de services techniques municipaux, départementaux ou autres.

2^{ème} étape : examen par une commission

Les conseillers municipaux se réunissent en groupes de travail appelés commissions. On trouve classiquement une commission pour chaque domaine d'intervention de la commune (urbanisme, affaires économiques...), souvent présidées par un des adjoints de la municipalité. Ces commissions ne décident pas. Elles étudient en détail les propositions de la municipalité. Elles peuvent émettre un avis positif ou proposer des modifications.

A ce stade, une enquête publique peut être effectuée dans certains cas pour connaître l'avis de la population. Cette enquête est obligatoire pour la révision du POS.

3^{ème} étape : vote du conseil municipal

Le maire convoque alors le conseil municipal avec un ordre du jour qui comporte un ou plusieurs projets à examiner. Le maire réunit le conseil municipal en séance au moins une fois par trimestre, plus s'il le désire.

Le conseil municipal en délibérant, c'est-à-dire en discutant et en votant, a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets. Ce sont donc les conseillers municipaux qui ont la responsabilité des décisions municipales. Le conseil ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres. Le vote s'exprime à la majorité absolue, soit à plus de 50 % des voix.

Le vote du budget constitue le travail principal du conseil municipal. Les conseillers municipaux, en acceptant ou refusant les dépenses et les recettes, montrent leur accord ou leur désaccord sur la politique que veut mener le maire et ses adjoints. S'engagent alors de nombreuses discussions pour déterminer :

- l'avenir de la commune avec ses investissements,
- la nécessité de créer des postes d'employés,
- le montant des tarifs des services publics,
- l'augmentation ou la diminution de la part communale sur les impôts locaux,
- la décision d'emprunter ou non, etc.

Comme tout autre projet, le budget est préparé par la municipalité puis voté par le conseil municipal. Trois séances au moins sont nécessaires :

- un budget primitif, avant le 30 mars, prévoit les dépenses et les recettes pour l'année en cours,
- un budget suppléant en cours d'année vient réajuster les prévisions,
- un compte administratif en fin d'année doit rendre compte des dépenses et recettes réellement engagées.

Les séances du conseil municipal sont publiques : citoyens et journalistes peuvent y assister. C'est pour cela qu'on lit parfois dans la presse locale des comptes rendus et des commentaires sur les séances du conseil municipal.

Le préfet contrôle

Toutes les décisions prises par les élus sont envoyées à la préfecture. Le préfet, en tant que représentant de l'Etat, examine alors si les décisions sont légales, c'est-à-dire si elles « rentrent » bien dans le cadre fixé par le Code des communes.

Si le préfet estime qu'une décision municipale est illégale, il peut alors saisir le tribunal administratif qui jugera. En cas d'irrégularité constatée par le tribunal, la décision est tout simplement annulée.

En plus du contrôle administratif du préfet, la Chambre Régionale des Comptes vérifie régulièrement les comptes municipaux. Elle peut s'opposer à une décision de recettes ou de dépenses si elle estime qu'il y a irrégularité. Dans ce cas, elle demande à la commune de régulariser la situation.